



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

affiliation

Question écrite n° 9594

Texte de la question

M. Pierre Lequiller appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le système de protection sociale accessible à la profession des designers. Leur activité consiste à imaginer et concevoir des produits que des éditeurs font ensuite fabriquer et distribuent, proche en cela de celle des graphistes ou de nombreux artistes. Cependant, les designers n'ont pas accès à la Maison des artistes pour leur protection sociale, contrairement aux autres professions citées. Ils sont obligés de s'affilier à titre individuel à un organisme privé qui se base pour les cotisations sur un chiffre d'affaires forfaitaire, souvent supérieur à leur activité réelle. Il lui demande donc ce qu'il est prévu de faire pour permettre aux designers d'intégrer la Maison des artistes.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lequiller](#)

Circonscription : Yvelines (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9594

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 février 1998, page 516